

## Motion 2792

### pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la pétition P 1472<sup>1</sup>, du 7 avril 2004, et son rapport<sup>2</sup> ;
- la pétition P 1956<sup>3</sup>, du 29 septembre 2015, et son rapport<sup>4</sup> ;
- la pétition P 2092<sup>5</sup>, du 27 avril 2020, et son rapport<sup>6</sup> ;
- le renvoi de ces pétitions au Conseil d'Etat et les réponses de ce dernier<sup>7</sup> ;
- le projet de loi PL 12018, demandant un crédit d'étude de 300 000 francs pour la réalisation du contournement routier du village de Soral<sup>8</sup> ;
- l'approbation de ce même projet de loi par le Grand Conseil, le 31 août 2017 ;
- le projet de jonction autoroutière à Viry, France, refusé par son Conseil municipal, mais dont le développement sera possiblement repris par les autorités départementales compétentes ;
- le projet de contournement développé par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France<sup>9</sup> ;
- le peu d'enthousiasme que ce projet suscite auprès des habitants concernés ;
- la réticence des autorités françaises à ce projet d'évitement de Soral ;
- la problématique que pose cet évitement, reportant le trafic sur d'autres petites localités, telles que Laconnex ou Lully ;

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01472.pdf>

<sup>2</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01472A.pdf>

<sup>3</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01956.pdf>

<sup>4</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01956A.pdf>

<sup>5</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02092.pdf>

<sup>6</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02092A.pdf>

<sup>7</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01472B.pdf>

& <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01956B.pdf>

<sup>8</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12018.pdf>

<sup>9</sup> <https://www.tdg.ch/pour-soral-un-contournement-a-50-millions-489191014963>

- la difficulté de réalisation du projet de contournement étudié par le département, du fait de son impact paysager et environnemental conséquent ;
- la nécessité d’aboutir à une solution répondant aux impératifs des habitants de la région et tenant compte des pénétrantes existantes,

invite le Conseil d’Etat

- à examiner la possibilité de réaliser un contournement routier de Soral avec la collaboration de la commune et des acteurs locaux, au travers de mesures simples telles que l’utilisation de voiries existantes pour transférer le trafic pendulaire pendant les heures de pointe sans sacrifier des terrains agricoles, et, le cas échéant, de déposer un crédit de réalisation à cette fin ;
- à développer le trafic multimodal dans la région, notamment des liaisons de transports publics.